



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 27 août 2024 à 13 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Jade Lepage-Thériault, attachée politique, M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Zahir Ouali, directeur adjoint, Service de l'urbanisme et du développement durable, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Isabelle Veilleux, directrice, Secrétariat au développement économique.

CAUP20240827-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 août 2024.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

3.9 Projet numéro 139702 – Dérogation mineure - Construire un accès au terrain - 775, boulevard Gréber - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Catherine Craig-Saint-Louis

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis n'appuie pas le projet proposé à l'item 3.9. Elle précise que ce dernier prévoit l'ajout d'une troisième entrée charretière dans le cadre d'un projet qui est déjà conforme à la réglementation. À titre de conseillère du district, elle inscrira sa dissidence quant à cette demande. Elle souligne également que lorsque les services municipaux indiquent que cet ajout n'aura pas trop d'impact sur le secteur, elle est d'avis que cela ne n'est pas enligné avec les préoccupations des citoyens.

3.5 Projet numéro 139686 – Dérogations mineures - Lotir un terrain - 881, rue Jacques-Cartier - District électoral de Pointe-Gatineau - Mike Duggan (recommandation défavorable du CCU)

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne la recommandation défavorable du SUDD et du CCU pour ce dossier. Selon lui, l'augmentation de la distance de la marge ne fait pas de sens. Il votera contre ce projet lors de la séance du conseil municipal.

6.2 Projet numéro 139816 --> CES - Règlement numéro 916-2-2024 modifiant le Règlement numéro 916-2022 relatif à la mise en place du programme de revitalisation pour la relance du centre-ville dans le but de prolonger la durée du programme au 31 décembre 2024

Monsieur le conseiller Steve Boivin mentionne avoir demandé à plusieurs reprises la liste des dossiers financés par ce programme.

En réponse, madame Lyne Savaria indique avoir reçu les dernières vérifications quant à ce dossier. Les documents seront transmis au greffe pour transmission aux membres du conseil municipal.

6.4 Projet numéro 139821 --> CES - Règlement numéro 858-2-2024 modifiant le Règlement numéro 858-2019 concernant le Régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau afin de prévoir une revalorisation de la rente et accorder une indexation

Monsieur le conseiller Marc Bureau s'abstiendra de participer à la discussion et fait part de son potentiel conflit d'intérêts.

9.3 Projet numéro 139664 - Règlement d'administration - Ouvrir l'aire d'expansion urbaine des Explorateurs pour le développement urbain - District électoral de Lucerne - Gilles Chagnon

Madame la conseillère Caroline Murray prend la parole à titre de présidente du CCU. Elle précise que le CCU a rejeté cette demande en raison du fait que la Ville n'a pas terminé son analyse sur la capacité en eau dans cette zone expansion. De plus, le schéma d'aménagement prévoit que le développement est réparti en différentes priorités et cette zone se trouve dans la dernière priorité puisqu'elle se trouve à l'extrémité d'Aylmer.

Monsieur Boivin mentionne que la résolution est actuellement écrite à la négative. Donc, si les membres du conseil souhaitent refuser le projet, ils doivent voter en faveur de la résolution.

Madame Craig-St-Louis indique que lorsqu'elle siégeait à la CTDHE, elle a participé à une présentation éclairante et elle propose que cette présentation soit faite aux membres du CCU ainsi qu'aux membres du conseil municipal. Cela aiderait à illustrer les critères et les outils décisionnels en matière d'urbanisme.

Suivant les discussions, un nouveau texte est proposé afin que le projet de résolution soit rédigé à l'affirmative et que les élus puissent procéder au vote lors de la séance du conseil municipal. Le texte modifié et proposé est le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 19 août 2024, a ratifié la recommandation défavorable du Service de l'urbanisme et du développement durable et recommande au conseil de ne pas ouvrir l'aire d'expansion urbaine des Explorateurs :

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'ouverture de l'aire d'expansion urbaine des Explorateurs malgré que les conditions édictées à l'article 88.1 du Règlement d'administration numéro 501-2005 ne sont pas entièrement satisfaites. »

9.11 Projet numéro 139685 - Patrimoine - Lotir un terrain - 881 et 883, rue Jacques-Cartier - District électoral de Pointe-Gatineau - Mike Duggan (recommandation défavorable du CLP)

Monsieur Duggan souligne que ce dossier concerne une propriété située dans la zone patrimoniale de la rue Jacques-Cartier. Il mentionne être défavorable à ce projet suivant les recommandations du SUDD et du CLP.

9.18 Projet numéro 139707 - PIIA - Construire une habitation multifamiliale - 70, rue Charlevoix - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne avoir reçu des commentaires d'insatisfaction quant à ce projet. Il précise que ce dernier répond aux critères de notre réglementation en cadrant les PIIA. Il souligne toutefois l'importance de la révision du règlement encadrant les PIIA.

9.21 Projet numéro 139753 - PIIA - Modifier un projet résidentiel intégré - 95 à 115, rue Nancy-Elliott - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que la majorité de la façade se trouve sur la rue. Elle indique avoir des enjeux avec les appareils de climatisation sur les balcons qui sont visibles. Elle espère que lors de la révision du règlement encadrant les PIIA, le critère concernant les airs climatisés sera révisé.

9.24 Projet numéro 139626 --> CES – Utilisation du surplus affecté - Aide complémentaire aux logements abordables - Pour les travaux de décontamination du bâtiment pour le projet ACL7044 - Saint-Étienne

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne que ce projet a été approuvé il y a plusieurs années par le conseil municipal. Il souligne la patience de monsieur François Roy, des Œuvres Isidore-Ostigu, dans ce dossier et il se questionne si Hydro-Québec a subventionné une partie de ce projet.

Monsieur Zahir Ouali mentionne qu'il fera les vérifications pour obtenir les informations avant la séance du conseil municipal de ce soir.

23.1 Projet numéro 139601 - Financement de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2025 à 2028

Monsieur le conseiller Mario Aubé souhaite comprendre les efforts d'optimisation de la STO quant aux années 2026 et 2027 et il aimerait des détails à cet effet. Également, il souhaite savoir si les chiffres qui seront adoptés pourront être modifiés.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin indique que cette résolution n'a pas d'impact sur le budget à venir. Il souligne que le conseil municipal doit prendre un engagement auprès de la STO.

Monsieur Christian Tanguay ajoute que cette résolution est l'une des démarches inscrites dans le cadre des revendications des villes auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière pour soutenir les sociétés de transports. Le montage financier est présenté sous différentes formes et il précise que la proposition présentée est une augmentation de 4 % par année de la contribution municipale avec un appui de la stratégie financière. Les crédits du gouvernement du Québec ne sont pas encore confirmés et nous croyons que le gouvernement ira toutefois de l'avant avec ceux-ci. Si des changements au montage financier sont nécessaires ultérieurement, il est possible de le faire, mais en conservant l'équilibre budgétaire.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande si la taxe d'immatriculation est désormais applicable. Monsieur Tanguay mentionne que le règlement a déjà été adopté et qu'il entrera en vigueur en janvier 2025.

Monsieur Blondin précise également que cette nouvelle taxe a comme objectif d'améliorer les services de la STO.

23.3 Projet numéro 137489 --> CES – Autorisation - Vente pour taxes - 21 novembre 2024 – Impôts fonciers

Monsieur Duggan souligne qu'il y a une propriété qui revient chaque année et demande jusqu'à quel moment cet immeuble peut être retiré.

Le suivi sera effectué auprès du conseiller par le Service du greffe et le Service des finances.

34.5 **Projet numéro 139620 --> CES - Modifications aux résolutions numéros CM-2017-63 et CM-2020-190 - Contributions financières additionnelles au projet de logements abordables et communautaires ACL 7036 - Toit d'Érica - Projet de logements abordables et communautaires - District électoral de Masson-Angers - Mario Aubé**

Monsieur Aubé demande des précisions quant à ce dossier. Il souhaite une confirmation que le projet pourra voir le jour avec l'adoption de la résolution.

Monsieur Ouali mentionne que cette subvention est convenue avec la SHQ et que le projet verra effectivement le jour prochainement.

Fin du caucus préparatoire public à 13 h 36.